

Mairie de ROUVILLE

Département de l'Oise
Arrondissement de SENLIS
Canton de NANTEUIL LE HAUDOIN



10 rue René Delorme – 60800 ROUVILLE
03.44.87.17.45
mairie.rouville@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 23 septembre à 19 h, le conseil municipal de la commune de ROUVILLE légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HAUDRECHY, maire.

Etaients présents :

Mesdames Bénédicte BONNOT, Dominique GONCALVES et Stéphanie PETIT.

Messieurs Jean-Pierre CHEVALLIER, Jean-Pierre DEMARET et Pascal DOMART,

Formant la majorité des conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs de : Monsieur Pascal BONACCORSI à Monsieur Pascal DOMART,

Monsieur Julien MOMMELE à Monsieur Jean-Pierre DEMARET,

Monsieur Fabrice CREMOUX à Monsieur Jean-Pierre HAUDRECHY.

Secrétaire de séance : Madame Bénédicte BONNOT.



0 : Désignation d'un/e secrétaire de séance

Madame BONNOT se porte volontaire pour être secrétaire de séance. Ses collaborateurs y sont favorables à l'unanimité par dix voix pour.

1 : Comptes rendus des séances précédentes

Compte rendu du 7 septembre 2022 :

Monsieur le maire met aux voix le compte rendu de cette séance. Il est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu du 10 juin 2022 :

Compte tenu des remarques formulées par mesdames BONNOT et MERON au courant de l'été, ce compte rendu est revu et quelques modifications y sont opérées par les conseillers municipaux. Après en avoir délibéré, il est également approuvé à l'unanimité.

2 : Délégation du conseil municipal au maire pour les virements de chapitre à chapitre en nomenclature M 57 (sauf le chapitre personnel)

Le conseil municipal a approuvé en date du 10 juin dernier le passage à la nomenclature comptable M 57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il est demandé par Madame la Trésorière principale de bien vouloir proposer au conseil municipal la possibilité d'ajouter une délégation supplémentaire à Monsieur le Maire : celle-ci consisterait à autoriser ce dernier à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section (hors personnel).

Après en avoir délibéré, c'est à 9 voix pour et 1 abstention que le conseil municipal approuve cette délégation supplémentaire.

3 : Délibération pour la taxe d'aménagement

Ce point sera revu à l'ordre du jour du prochain conseil municipal car il est finalement possible de délibérer jusqu'à la fin décembre 2022.

4 : Délibération pour l'entreprise qui effectuera les travaux du lotissement chemin du Tour de Ville

Les entreprises CABREMA et EIFFAGE ont été sollicitées pour présenter des devis pour la voirie du premier lotissement.

Après présentation des devis, du plan et d'explications techniques, le conseil municipal délibère et c'est à l'unanimité que l'entreprise CABREMA est retenue pour un devis de 79 324.46 euros H.T.

Les travaux débuteront courant novembre 2022.

5 : Actualisation de la délibération fixant le tarif des concessions au cimetière

Monsieur le maire rappelle les tarifs en vigueur :

Pour une concession trentenaire le prix est de 200 euros tandis pour une caverne (ou colombarium) pour une durée de 10 ans il s'élève à 450 euros et pour 20 ans à 700 euros.

Depuis 2015, les tarifs du cimetière communal n'ont pas augmenté, il est proposé d'augmenter les tarifs comme suit : 300 euros pour une concession trentenaire au cimetière, 500 euros pour une caverne pour une durée de 10 ans et 800 euros pour 20 ans.

Après en avoir délibéré, ces propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

6 : Travaux sur les réseaux secs : en cours et à venir

Les réseaux secs concernent l'enfouissement des réseaux télécom, fibre optique et éclairage public. La deuxième et troisième tranches de travaux sont en cours.

Le syndicat d'électrification S.E.Z.E.O. a demandé si nous souhaitions faire une étude pour poursuivre ces travaux sur une quatrième tranche.

Après en avoir délibéré, c'est à l'unanimité que les conseillers municipaux acceptent qu'une étude soit réalisée pour la commune de ROUVILLE par le S.E.Z.E.O. pour de potentiels futurs travaux.

Le remboursement du prêt bancaire de 140 000 euros contracté pour les travaux de la première tranche sera prélevé le 15 octobre prochain.

7 : Point sur l'avancement des démarches sur le lotissement de la mare au sec

Des devis concernant les différents prestataires pour la réalisation de ces travaux ont été actualisés et sont présentés au conseil municipal (sous réserve d'une nouvelle réactualisation des matières premières) :

<i>Prestataire</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Coût H.T.</i>
-SAUR	Pose des compteurs eau	6 370 euros
-SICAE	Pose des compteurs électriques	6 700 euros
-CABREMA	Travaux de voirie	79 324.46 euros

Ils sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Le devis pour les espaces verts sera présenté à la prochaine séance de conseil municipal.

Deux compromis de ventes ont été signés chez le notaire.

8 : Questions et informations diverses

-Un cyclocross va être organisé à ROUVILLE par le comité UFOLEP OISE le 23 octobre prochain. Il y aura une soixantaine de participants et le chemin du Tour de Ville sera fermé, durant la course, à la circulation sur la partie allant des marronniers jusqu'au terrain de jeux.

-La Préfecture de l'OISE demande qu'un correspondant incendie et secours soit désigné. Monsieur HAUDRECHY se propose comme délégué titulaire et Monsieur DEMARET comme suppléant. C'est à l'unanimité des membres présents que ces nominations sont acceptées.

- Madame PETIT a démissionné du S.I.V.O.S. par lettre en date du 20 juin 2022. Monsieur CHEVALLIER se porte volontaire pour la remplacer.

- Le Brok Zik Book a eu lieu le 4 septembre dernier et fut un succès. Il faudra cependant veiller et rappeler au nettoyage de la maison communale après l'événement.

-Le conseil municipal espère reprendre les festivités en 2023 telles que le repas des anciens, le pique-nique et continuer aussi la brocante du 1^{er} mai.

Les animations de fin d'année concerneront les colis des aînés, la venue du père Noël avec des cadeaux pour petits et grands et l'installation de la fameuse boîte aux lettres du père Noël.

-Il est précisé que sur la taxe foncière 2022 une nouvelle ligne apparaît et correspond à une taxe spéciale pour l'E.P.F.L.O. (Etablissement Public Foncier Local des Territoires Oise et Aisne).

-La porte de l'église va être repeinte prochainement par Monsieur BONNOT et un menuisier va également être contacté. Un devis va être demandé pour sécuriser la cloche de l'église.

-Monsieur BONNOT souhaite arrêter le gardiennage et le nettoyage de l'église communale à la fin de l'année 2022. Il faudra trouver une personne qui veuille bien la remplacer. Un matériel adapté sera mis à disposition pour cette personne. Les poutres devront être traitées et un devis sera demandé. Un échafaudage ou une nacelle sera installé.

- Madame BONNOT formule des remerciements à Monsieur le maire pour le curage et le nettoyage de la mare au sec.

-L'hiver arrivant, elle rappelle qu'il faudra être vigilant avec la consommation électrique des différents radiateurs dans la mairie et dans l'école.

-Afin de répondre à la demande de Madame BONNOT concernant l'enquête publique qui a eu lieu pour la déviation de CREPY-EN-VALOIS, monsieur HAUDRECHY indique que les maires des alentours n'ont pas été unanimes quant au nouveau tracé, le dossier suit donc toujours son cours.

-Elle explique que la petite bordure de bois autour du terrain de boules est en mauvais état et qu'il faudra la remplacer.

-De même, elle demande qu'un banc soit placé au cimetière et à l'école.

-Une campagne de recensement aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023.

-Madame MERON avait souhaité que les nuisances sonores causées par les avions soient évoquées lors de cette réunion de conseil municipal. Afin d'approfondir ce sujet, le secrétariat se renseignera sur la réglementation en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Les conseillers municipaux se retrouveront le vendredi 25 novembre 2022 pour une prochaine réunion de conseil municipal.